

n'être qu'un simple prélude à des affrontements plus graves si la communauté internationale échoue dans sa tentative de formuler une nouvelle constitution des océans. Les États maritimes, les États côtiers, les États sans littoral et géographiquement désavantagés ont tous placé un enjeu vital dans l'issue de la Conférence. C'est

donc dire que malgré les critiques qui ont suivi la dernière session et l'impatience que suscitent des négociations apparemment interminables, il semble que les États sont disposés à consentir un ultime effort lors de la septième session pour dissiper les dernières divergences de vues.

---

## Lettre à la rédaction

# L'OTAN et les défis de la société moderne

Les vues exprimées par Patrick Kyba au sujet du Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne (CDSM) (*Perspectives internationales*, juillet/août 1977) sont en fait un résumé de l'étude qu'il a effectuée en 1970-1971 à titre de boursier du Comité. Il est donc fort surprenant de trouver sous la plume de cet "observateur" de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord – quoi que cela puisse vouloir dire – et le seul boursier qui ait étudié le fonctionnement même du CDSM, un article farci d'inexactitudes et d'interprétations fausses qui dénote, de surcroît, une incompréhension fondamentale du fonctionnement de l'OTAN et de ses comités.

Pour qui veut commenter l'article du professeur Kyba, une première difficulté se pose du fait que celui-ci a examiné la question par le petit bout de la lorgnette. Après nous avoir exposé les pourquoi et les comment qui ont, selon lui, présidé à la création du CDSM, il passe aux "critères" qui lui permettent de juger des travaux et de la valeur du Comité, en somme de faire une critique cinglante fondée sur "des renseignements factuels" qui n'ont, pour la plupart, aucun rapport avec la réalité. Après coup, le professeur Kyba ajoute que la «grâce justificante du CDSM s'est révélée être la valeur universellement acclamée du principe d'études pilotes qu'il a adopté comme principal moyen de remplir son mandat».

J'estime que cette conclusion contredit absolument son affirmation selon laquelle le Comité est pratiquement inutile. Comme, à mon sens, le mandat d'un comité est sa raison d'être, je crois que le CDSM doit être jugé sur le succès ou l'échec des études pilotes. Je traiterai donc d'abord de cet aspect et, simultanément ou subséquentement, je m'attacherai à certaines des critiques du professeur Kyba.

Avant de commencer, toutefois, j'entends m'arrêter brièvement à l'allégation du professeur selon laquelle le CDSM est unique parce qu'il a été créé pour des raisons politiques et non par souci de l'environnement. A mon avis, c'est là une simplification grossière, la vérité étant considérablement plus nuancée. J'admets que des motifs politiques ont pu jouer un rôle important dans la création du Comité, mais il ne fait aucun doute que les États-Unis et leurs alliés ont aussi pensé que la machine administrative et politique bien rodée de l'OTAN pouvait servir utilement de cadre à une action gouvernementale et à l'échange de renseignements techniques dans le domaine de l'environnement, comme cela s'était déjà produit dans des domaines tant militaires que civils.

D'ailleurs, je ne vois pas pourquoi le fait d'avoir été mis sur pied pour des motifs politiques rendrait le CDSM unique, puisqu'on ne peut douter que des raisons de cet ordre soient intervenues dans l'ouverture sur l'environnement de toutes les autres grandes organisations internationales mentionnées par le professeur Kyba et, pour ma part, je n'y vois rien de répréhensible en autant que quelque chose d'utile ressort des travaux entrepris.

De toute façon, il est bien certain qu'il n'y a rien d'unique dans le fait que l'OTAN s'intéresse à des domaines non militaires; en effet, depuis 1958, les membres de l'Alliance coopèrent avec succès dans les domaines de l'économie et des sciences pures, conformément à l'article 2 du Traité de l'Atlantique Nord.

On a décidé, à l'OTAN, d'aborder le domaine écologique à un moment où tous les pays membres assortissaient de conditions économiques rigoureuses leurs engagements internationaux et manifestaient une inquiétude croissante face à la prolifération des organismes internationaux et de leurs fort coûteuses bureaucraties. La création du CDSM a donc été approuvée sous réserve que ses activités n'exigent pas le recrutement de personnel additionnel au siège de l'OTAN.

Pour atteindre son objectif sans recourir à du personnel supplémentaire, le Comité a choisi la méthode des études pilotes, en vertu de laquelle le gros du travail scientifique et